

Reservation d un logement j ai verse 500 euros mais je ne peux pl

Par helene, le 23/04/2012 à 06:47

Bonjour,

J'ai versé 500 € à Monsieur x pour réserver un logement, le 14.04.2012. Il se trouve que je ne peux plus prendre ce logement car je dois donner 3 mois de préavis à mon propriaitaire actuel car j avais une personne qui devait le reprendre derrière moi mais qui s'est désistée. J'ai prevenu monsieur x qui ne veux rien entendre et ne veux plus me rendre l'argent. Je n'ai rien signé avec lui. An a-t'il le droit ? Il m'a seulement envoyé un courrier par mail le 23.04.2012 en disant que cette réservation m'engage à prendre le logement.

Dans l'attente de vos réponses, merci d'avance.

Par chaber, le 23/04/2012 à 07:51

bonjour

selon l'article 22-2 de la loi du 6 juillet 1989 il est illégal de réclamer un chèque de réservation pour une location.

LRAR à ce propriétaire le mettant en demeure de vous restituer votre chèque sous huitaine à réception, à défaut vous allez en justice

Par helene , le 23/04/2012 à 22:58		
merci chaber pour tout ces bon conseil!!		